

# Appui-Conseil Spectacle Vivant (ACSV)

## Présentation

L'ACSV est un dispositif **d'appui et de conseil** entièrement financé par l'Etat (DGEFP, DGCA), le Ministère de la Culture et de la Communication, la CPNEF-SV, l'Afdas et Audiens créé pour répondre aux besoins d'accompagnement des très petites entreprises du spectacle vivant.

## Objectifs

- ✓ **Renforcer** l'organisation des entreprises en fiabilisant leurs outils et méthodes,
- ✓ **Améliorer** la gestion du personnel, des emplois et méthodes des entreprises,
- ✓ **Consolider** et développer l'économie des entreprises.

## Public

**Les entreprises et associations du spectacle vivant** (exploitants de lieux de spectacle, producteur, tourneur, diffuseur, prestataire technique, ...) en activité depuis plus de 3 ans.

Code APE obligatoire : **9001Z, 9002Z** ou **9004Z**.

## Déroulement

5 jours d'accompagnement totalement individualisé

## Procédure

- ✓ Aller sur le site de l'Afdas : [www.afdas.com](http://www.afdas.com),
- ✓ Remplir le dossier de demande de prise en charge et leur adresser par mail,
- ✓ Examen du dossier de demande par le conseiller Afdas,
- ✓ Après acceptation, prendre contact avec le CREF pour démarrer l'accompagnement.

## Partenaires



cpnef:sv  
COMMISSION PARITAIRE NATIONALE  
EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT

Afdas.

AUDIENS

## Informations complémentaires

Contactez-nous directement : **04 72 00 29 80** / [infos@cref.asso.fr](mailto:infos@cref.asso.fr)  
CREF – 19, rue Jean Bourgey – 69100 Villeurbanne

Notre équipe traitera votre demande dans un délai maximal de **5 jours ouvrés**.